



SOCIÉTÉ CENTRALE CANINE  
POUR L'AMÉLIORATION DES RACES DE CHIENS EN FRANCE

*Fédération Nationale agréée par le Ministère de l'Agriculture  
Reconnue d'utilité publique*



*Certificat de formation à l'élevage canin de la Société Centrale Canine*

*Permettant l'attribution du certificat de capacité à l'élevage et à la détention des animaux domestiques  
Décret du 23 octobre 2000. Arrêté du 20 Juillet 2001 paru au Journal Officiel du 29 Juillet 2001*

*Mme CHAULLET CHANTAL*

*MAZEROUX*

*24470 MILHAC DE MONTRON*

*Le Président Renaud BUCHE*

*Paris le, jeudi 16 mai 2002*